N° 4752³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

portant approbation du Traité sur un Système d'Information Européen concernant les Véhicules et les Permis de conduire (EUCARIS), signé à Luxembourg, le 29 juin 2000

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(17.9.2001)

Par sa lettre du 6 juillet 2001, Monsieur le Ministre des Transports a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi a pour objet l'approbation du traité EUCARIS qui prévoit l'instauration d'un système d'information réciproque parmi plusieurs pays européens au sujet des véhicules à immatriculer et des permis de conduire à délivrer.

Il permet par ailleurs au Ministère des Transports de charger la Société Nationale de Contrôle Technique (SNCT) des tâches administratives relevant de la gestion de l'immatriculation des véhicules et de la gestion des permis de conduire.

Les modalités de mise en oeuvre de cette mission sont réglées par voie de contrat entre l'Etat et la SNCT à approuver par règlement grand-ducal.

La Chambre des Métiers, après consultation de ses ressortissants, peut approuver le projet de loi sous rubrique.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour la Chambre des Métiers.

Le Directeur, Paul ENSCH *Le Président,*Paul RECKINGER